



Crésus Salaires

9.2.5 - Transmission des données à l'OFS grâce à Swissdec

9.2.5 - Transmission des données à l'OFS grâce à Swissdec

Tous les deux ans, l'OFS tire au sort un certain nombre d'entreprises qui doivent remplir et renvoyer le questionnaire sur la structure des salaires (ESS) de l'année précédente. Si votre entreprise a été retenue, vous devez livrer les données d'ici au 31 mars 2019. Avec Cresus Salaires et Swissdec, vous remplissez et renvoyez le questionnaire en seulement 3 clics.

Consultez le §22.9 Envoyez les informations à l'OFS pour des explications détaillées.

Pour de plus amples informations, nous vous laissons le soin de vous référer à l'article [Participer à l'enquête de l'OFS sur la structure des salaires.](#)